

# Financement de préservation

Le Financement de préservation procure une aide financière pour aider les fournisseurs de logements (actuellement régis par un accord d'exploitation fédéral) à mener des activités de transition vers un modèle plus viable et durable, et aussi à les préparer aux futures possibilités de financement.

## VOTRE ENSEMBLE EST-IL ADMISSIBLE?

Consultez le site Web du Financement de préservation au [schl.ca/financementpreservation](http://schl.ca/financementpreservation) pour en savoir davantage.

## OBJET DU FINANCEMENT

Aider à couvrir les coûts des activités de préservation visant à maintenir la durabilité des ensembles de logements communautaires.

## ADMISSIBILITÉ

Exemples de proposants admissibles :

- Fournisseurs de logements communautaires (organismes de logement sans but lucratif, p. ex., logements destinés aux Autochtones en milieu urbain, coopératives de logements locatifs)

## ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Exemples d'activités admissibles :

- Audit ou évaluation de l'état du bâtiment
- Planification du remplacement d'immobilisations
- Consultation, analyse, évaluation pour le refinancement
- Analyse de la viabilité d'exploitation
- Évaluation des conversions effectuées pour tenir compte de l'âge des occupants
- Évaluation énergétique

Le Financement de préservation ne doit pas servir à absorber les coûts de construction, de rénovation ou de renouvellement.

## EXIGENCES MINIMALES OBLIGATOIRES

Exigences minimales

- Accord d'exploitation fédéral en vigueur
- Conformité aux obligations de l'accord d'exploitation (aucune violation)

## PRIORISATION DU FINANCEMENT

Les ensembles devront répondre aux exigences minimales obligatoires. Ils seront également classés en ordre de priorité et recevront un résultat supérieur s'il est clairement démontré qu'on y mène des activités qui ciblent directement les volets suivants :

- Logements pour les plus démunis (les Canadiens vulnérables)<sup>1</sup>
- Logement dans le Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)
- Partenariats et collaborations
- Durabilité sociale
- Durabilité économique
- Durabilité de l'environnement

## FINANCEMENT MAXIMAL

Le financement maximal disponible pour réaliser à bien les activités de préservation admissibles est de 50 000 \$ par projet. Le montant maximum pourrait être augmenté à 75 000 \$, si le fournisseur de logements peut démontrer clairement comment il fournit un logement à un plus grand nombre de ménages à faible revenu et appuie les volets susmentionnés.

## VERSEMENT

Les avances seront traitées lorsque les factures auront été fournies, les activités auront été exécutées et les documents justificatifs auront été reçus.

## DOCUMENTS À FOURNIR

Veuillez consulter la Demande de financement de préservation – documents requis.

<sup>1</sup> Les Canadiens vulnérables sont notamment les femmes et les enfants fuyant une situation de violence familiale, les aînés, les Autochtones, les personnes ayant une déficience physique ou développementale, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance, les anciens combattants, les nouveaux arrivants et les sans-abri chroniques, etc.